

PROJET PERSONNEL

POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER SPECIALISE EN GESTION INTEGREE
DE LA RESSOURCE EN EAU (GIRE)

Année scolaire: 2007-2008

THÈME :

ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL :
Prise en charge des points d'eau par les communautés villageoises
(Burkina FASO)



PRESENTE PAR:
Madame HALIDOU
YACOUBA Halimatou

ENCADRE PAR: M.
ZAKARI Boureima
Enseignant UTER-SMDD

DEDICACES

Je dédie cet humble travail à

- ❖ Mon très cher époux SIEBA Zakaria,
- ❖ Ma fille chérie SIEBA Mariama Moufida,
- ❖ KOROTIMI,

Pour votre soutien et vos sacrifices consentis, trouvez ici l'expression de ma profonde gratitude.

- ❖ Mes parents, mes frères, sœurs et neveux
- ❖ Toute la famille SIEBA
- ❖ La première promotion GIRE

REMERCIEMENTS

Louanges à ALLAH qui a permis la réalisation de ce travail.

Je tiens à adresser mes sincères remerciements à :

- M. ZAKARI Boureïma pour avoir accepté d'encadrer ce projet en me prodiguant des conseils et pour m'avoir orienté tout au long de ce travail ;
- M. HAMMA Yacouba pour m'avoir guidé dans le choix du thème et pour les conseils.
- Tous les enseignants de la GIRE.
- La CTB et l'Union Européenne qui ont assuré ma formation, particulièrement à Mme HAROUNA Balkissa et Mme GUIGNA Myriam respectivement à la CTB Niger et CTB Burkina Faso pour leur assistance ;
- M. VARINO Abdrahmane, MAMANE Tahirou et SEYNI Gado (DG) à ALG pour leur soutien ;

Mes remerciements vont également aux membres du jury pour avoir accepté de juger ce travail.

Que toutes les personnes ayant contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce travail trouvent ici l'expression de notre inestimable reconnaissance.

SOMMAIRE

RESUME.....	3
INTRODUCTION.....	7
PROBLEMATIQUE	9
OBJECTIFS.....	10
METHODOLOGIE	11
CHAPITRE I : GENRALITES	12
I.1. Présentation du milieu.....	12
I.1.1 Situation géographique.....	12
I.1.2 Le climat	12
I.1.3. Situation socioculturelle.....	15
I.1.4. Situation économique.....	16
I.2. Alimentation en eau potable en milieu rural	17
I.2.1. Historique de l'hydraulique villageoise au Burkina Faso.....	17
I.2.2. Etat des lieux	18
I.2.3. Politique nationale en matière d'hydraulique villageoise.....	19
I.2.4. Les partenaires financiers et techniques de l'hydraulique villageoise.....	23
CHAPITRE II : NOTION DE COMMUNAUTE CHEZ LES VILLAGEOIS	27
II.1. Perception de la communauté	27
II.2. Devoirs dans la communauté	27
II.3. La pérennité de la communauté	28
II.4. La gestion traditionnelle	29
CHAPITRE III : GESTION DES POINTS D'EAU.....	30
III.1 La gestion financière	30

III.1.1. Les modalités de participation financière	30
III.1.2. La collecte d'argent pour l'entretien des pompes	31
III.1.3. Mode de gestion des fonds.....	33
III.2. Rôles et responsabilités des acteurs en présence	35
III.2.1. Le comité de gestion des points	35
III.2.2. Les artisans réparateurs et dépositaires de pièces détachées.....	39
III.2.3. Implication des femmes	40
III.2.4. Relations entre la SGPE et l'UC.....	42
CHAPITRE IV : ACQUIS, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES	44
IV.1. Les acquis.....	44
IV.2. Les contraintes.....	45
IV.3. Les perspectives	46
IV.3.1. Les objectifs de la réforme	47
IV.3.2. Les principes de la réforme.....	47
CONCLUSION.....	49
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	50

RESUME

Le Burkina Faso, en tant que pays sahélien est confronté à un problème de disparités en ressources en eau.

L'approvisionnement en eau potable des villages repose sur des forages. D'importants moyens financiers et humains sont déployés pour leur réalisation

Cependant, malgré l'importance de ces ouvrages le constat général qui se dégage est que la plupart d'entre eux est mal gérée et certains sont même abandonnés.

Il est nécessaire de chercher les déficits de gestion et de proposer des solutions adéquates en vue d'assurer la pérennité de ces ouvrages.

La présente étude tente de décrire le fonctionnement du système de gestion communautaire, en faisant ressortir les acquis, les contraintes et les perspectives envisagées par l'Etat pour pallier de façon efficace et durable à ce déficit de gestion.

Mots clés : Eau potable, communautés villageoises, approvisionnement, gestion, Pays sahéliens, gestion communautaire, hydraulique villageoise, Pompe à Motricité Humaine, forage, puits, village, artisan réparateur, dépositaire de pièces de pompe.

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: source de desserte traditionnelle(Tahirou Mahamadou).....	16
Photo 2:puits cimenté (OUEDRAOGO Ketessa).....	22
Photo 3: PMH type Vergnet (HPV) (OUEDRAOGO Ketessa).....	22
photo 4: PMH de type Volonta (OUEDRAOGO Ketessa)	23
Photo 5: mise en place d'un comité de gestion de point d'eau à Mounkuy	36
Photo 6: femme s'attelant au pompage de l'eau	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:Données climatiques au Burkina Faso, (MEGNAGLO et al, 2003).....	14
Tableau 2: Taux d'accès à l'eau potable en 2005(PN-AEPA 2015, Document de Programme, Novembre ,2006).....	18
Tableau 3:Mode d'alimentation de la « caisse eau » (Guide d'animation, 1996, MEE)	33
Tableau 4:Gestion des fonds (Guide d'animation, 1996, MEE)	34
Tableau 5: Critères de sélection des membres du CGPE (Guide d'animation, 1996,MEE)...	39

LISTE DES CARTES

carte 1: Zones climatiques du Burkina Faso (1971-2000) : (Projet technique I, Groupe 6,mars 2008).....	13
--	----

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement

AEP : Alimentation en Eau Potable

AEPS : Adduction d'Eau Potable Simplifiée

AUE : Association des Usagers de l'Eau

BAD : Banque Africaine de Développement

CG : Comité de Gestion

CGPE : Comité de Gestion des Points d'Eau

CILSS : Comité Inter Etat de lutte contre la sécheresse au sahel

DANIDA : Coopération danoise

DGIRH : Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques

DHER : Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural

DIEPA : Décennie International de l'Eau Potable et d'Assainissement

DRAHRH: Direction Régionale de l'Agriculture , de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

FAD : Fond Africain de Développement

FAO : Fond Mondial pour l'Alimentation

FCFA : Franc de la Communauté Financière de l'Afrique

FED : Fonds Européen de développement

FEER : Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural

FPMH : Forage avec Pompe à Motricité Humaine

HPV : Hydro-Pompe Vergnet

MAHRH : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

Thème : ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL :
Prise en charge des points d'eau par les communautés villageoises (Burkina FASO)

MEE : Ministère de l'Environnement et de l'Eau

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAGIRE : Plan d'Action pour la gestion Intégrée des Ressources en Eau

PEA : Postes d'Eau Autonomes

PEM : Point d'Eau Moderne

PM : Puits Moderne

PMH : Pompe à Motricité Humaine

PN-AEPA : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement

PRS : Programme Régional Solaire

PEEN : Programme Eau et Environnement du Nord

PIHVES : Projet Intégré d'Hydraulique Villageoise et d'éducation à la société

MEE : Ministère de l'Eau et de l'Environnement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

SGPE : Structure de Gestion des Points d'Eau

UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION

L'hydraulique villageoise au Burkina Faso est caractérisée par l'utilisation des points d'eau constitués entre autres de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) pour les villages ayant une population inférieure à 2000 habitants, des systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés (AEPS) avec stations de pompage solaires voire thermiques comprenant soit des postes d'eau autonomes (PEA), soit des petits réseaux d'adduction d'eau potable (mini-AEP) pour les gros villages.

Des investissements financiers et humains importants ont pu être mis en œuvre contribuant par excellence à la mobilisation des eaux souterraines par la réalisation de ces infrastructures destinés à couvrir les besoins relatifs à la boisson et aux usages domestiques.

L'ensemble de ces ouvrages constitue un patrimoine national qu'il convient d'entretenir et d'exploiter convenablement.

A l'échelle du village contexte de cette étude, la responsabilité de ces points d'eau est confiée aux usagers.

Cependant, on constate que la gestion, l'entretien, l'usage du point d'eau sont généralement négligés. Selon les statistiques de l'inventaire de 1996 actualisé en 1999, 70% des pompes fonctionnent bien, 25% fonctionnent mal et 5% sont en panne depuis quelques années.

Afin de connaître les raisons qui expliquent ce déficit de gestion, il conviendrait de porter un regard sur la prise en charge de ces infrastructures par les communautés rurales. La présente étude se veut comme mission de répondre à la question "par qui sont assurées les différentes fonctions permettant de garantir la continuité du service d'alimentation en eau potable", de savoir comment à travers la gestion communautaire les villageois arrivent à gérer ces infrastructures, à les valoriser en vue d'en assurer la durabilité.

Le présent rapport est composé de :

- Introduction qui présente la problématique, définit les objectifs et la méthodologie.

Thème : ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL :

Prise en charge des points d'eau par les communautés villageoises (Burkina FASO)

- CHAPITRE I qui traite des généralités : le milieu physique, l'alimentation en eau potable en milieu rural.
- CHAPITRE II qui s'articule au tour autour de la gestion : la notion de communauté chez les villageois et la gestion traditionnelle.
- CHAPITRE III décrit la gestion des points d'eau par les communautés villageoises : gestion financière, les acteurs, leurs rôles et responsabilités.
- CHAPITRE IV fait le bilan des acquis et des contraintes et relate les perspectives.

PROBLEMATIQUE

L'eau douce est un bien commun et une ressource de plus en plus rare. Elle se révèle d'une importance capitale du fait qu'elle constitue un facteur fondamental de la vie, du développement et du bien être économique.

Le Burkina Faso fait partie des pays sahéliens les plus vulnérables aux fluctuations climatiques. Les sécheresses répétées depuis le début des années 1970 marquent profondément les populations dont l'essentiel des activités économiques est tributaire de la disponibilité de l'eau. Ces sécheresses se manifestent par une diminution des écoulements des cours d'eau suite à la baisse continue des précipitations et leur inégale répartition spatio-temporelle. A cela il faut ajouter une forte élévation de températures et de l'évapotranspiration et par endroit de fortes déforestations. Tout ceci constitue une entrave compromettant la recharge des nappes souterraines.

Les potentialités en eau déjà inégalement réparties ne sont pas toujours exploitables du fait de contraintes économiques et techniques. Il faut aussi noter que sur 113.5 milliards de mètres cubes de réserves souterraines, seules 9.5 milliards de mètres cubes sont exploitables. En marge de cette mobilisation relativement limitée de la ressource en eau s'ajoute une augmentation vertigineuse des besoins liés à l'eau du fait de la croissance démographique et de l'amélioration du cadre de vie. Il est important de signaler aussi que cette ressource fait l'objet d'agressions permanentes dues aux usages qui compromettent, parfois de façon irréversible sa qualité.

Ces sécheresses répétées ont conduit à une dégradation de l'environnement et à des migrations de populations vers les zones encore humides (Document cadre de la réforme, 2000).

Pendant la période des pluies (mai à septembre) et le début de la période sèche (octobre à juin), les paysans vont chercher l'eau dans les marres, marigots ou les puits. Mais cette eau n'est pas potable. A la fin de la période sèche, il devient difficile de trouver de l'eau, même

dans les puits. Il est donc nécessaire de creuser des forages, afin d'avoir de l'eau potable pendant toute l'année.

Après plusieurs années, le constat est que la plupart des forages installés fonctionnent mal et certains sont même abandonnés. Bien que la nécessité de la mise en place de ces points d'eau ne soit plus à démontrer, c'est la gestion de ce patrimoine qui pose problème. Pour le sauvegarder et assurer la pérennité de l'eau, il s'avère nécessaire de comprendre comment sa gestion est assurée par les villageois. Quel est leur engagement dans cette gestion ? Quel est le système de maintenance des ouvrages hydrauliques et son fonctionnement ? Quelles sont les contraintes rencontrées et quelles peuvent être les perspectives pour une meilleure prise en charge ? Ce sont là autant de questions aux quelles il conviendrait de trouver des réponses et de proposer des solutions adéquates.

OBJECTIFS

La présente étude tente donc de rechercher les raisons de ce déficit de gestion.

L'objectif est de comprendre l'organisation faite autour du point d'eau par les usagers en vue d'assurer sa durabilité.

Pour atteindre cet objectif les axes de recherche suivants ont été identifiés :

Organisation sociale au niveau du village : quelle est la perception de la communauté et du point d'eau chez les villageois ? Quels sont les liens sociaux qui font l'existence de cette communauté ?

Gestion : quel est le fonctionnement du système communautaire ? Mode et modalité de participation, de gestion financière, les formes d'organisation (comités de gestions de points, principes, pratiques) ?

Identifier les parties prenantes: leurs responsabilités, les modalités d'implication de ces différents acteurs dans la gestion (comités de gestion, artisans réparateurs, dépositaires de pièces détachées).

Genre : quelle est l'implication des femmes dans la gestion ? Leur rôle, leurs responsabilités ? L'approvisionnement en eau n'est elle pas une activité exclusivement féminine ?

Perspectives : quels sont les acquis du système de fonctionnement, les contraintes, les perspectives en vu d'assurer une meilleure prise en charge des ouvrages ?

METHODOLOGIE

Le travail a été élaboré en deux phases :

-  une phase de recherche bibliographique et ;
-  une phase de rédaction

CHAPITRE I : GENERALITES

I.1. Présentation du milieu

I.1.1 Situation Géographique

Logé dans la partie Ouest du continent africain et plus précisément dans la boucle du Niger entre les parallèles 9°20' et 15° Nord et les méridiens 5°30' Ouest et 2°30'Est, le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé d'une superficie de 274000 km² et une population estimée à 13 millions d'habitants en 2006 (KAM M. Ahmed, 2007). "Le pays des hommes intègres" comme il est appelé est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, au Nord par le Niger, au Sud-est par le Bénin, au Sud par le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Du Nord au Sud il s'étend sur 480 Km et de l'Est à l'Ouest sur 820 Km. La plus faible distance à l'Atlantique est de 600 km dans le sud-ouest. La capitale Ouagadougou est distante de 1100 km d'Abidjan et de 950 km de Lomé. Privé d'accès maritime direct, le Burkina Faso, pour le besoin de ses importations et exportations, utilise les ports de ses voisins méridionaux que sont : Abidjan (Côte d'Ivoire), Lomé (Togo), Cotonou (Bénin), Accra et Tema (Ghana).

Le pays est découpé administrativement en 45 provinces constituées de 350 départements partagés en cantons et totalisant plus de 8000 villages.

I.1.2 Le Climat

Le Burkina Faso, pays sahélien, est encore très vulnérables aux fluctuations climatiques et depuis le milieu des années 1970, les périodes de sécheresse sont fréquentes et semblent être une constante du climat.

Le zonage climatique du Burkina est basée sur la répartition spatiale de la pluviométrie annuelle, notamment les deux isohyètes de pluviométrie annuelle (600mm et 900mm) qui permet de définir trois zones climatiques :(carte 1)

la zone sahélienne (au Nord) : elle est caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 600 mm, une courte saison des pluies (4 mois au plus), une grande variabilité interannuelle et spatio-temporelle des pluies, de fortes

Thème : ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL :

Prise en charge des points d'eau par les communautés villageoises (Burkina FASO)

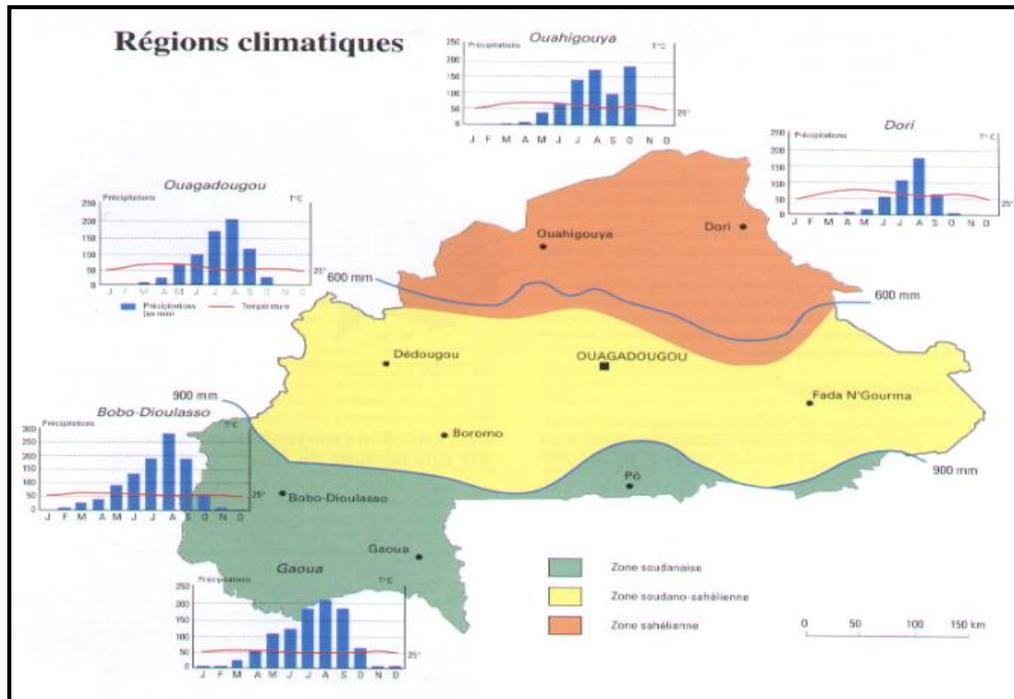
amplitudes thermiques diurnes et annuelles et partant, de très fortes Evapotranspirations Potentielles (ETP) pendant les périodes chaudes (mars à juin).

la zone soudano-sahélienne (au Centre) : elle est caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 600 et 900 mm, une saison des pluies de 5 mois environ, des amplitudes thermiques diurnes et annuelles moins importantes que dans la partie nord, avec des Evapotranspirations (ETP) modérées.

La zone soudanaïenne au Sud : elle est caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 900 mm, une saison des pluies de près de 6 mois, des amplitudes diurne et annuelle de température et une ETP faibles.

Pour ces 3 zones, la saison des pluies est souvent marquée par des séquences sèches principalement en début et fin de période. (Rapport projet technique 1, groupe 6, 2008).

La figure ci-dessous met en évidence les zones climatiques du Burkina Faso



carte 1: Zones climatiques du Burkina Faso (1971-2000) : (Projet technique I, Groupe 6, mars 2008)

Thème : ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL :

Prise en charge des points d'eau par les communautés villageoises (Burkina FASO)

Les données climatiques, résumées dans le tableau 1, sont sujettes à de fortes irrégularités interannuelles (en particulier la pluviométrie).

Tableau 1:Données climatiques au Burkina Faso, (MEGNAGLO et al, 2003)

Zones	Précipitations		Température (°C)		Evapotranspiration
	<i>Hauteur (mm)</i>	<i>Durée (mois)</i>	<i>Moyenne Maximum mm</i>		
Sahélienne	350-650	2-3	28	41.2	3000
Soudano-Sahélienne	650-900	3-4	26	40.5	2650
Soudanaise	900-1300	5-6	24	37	1950-2350

Ces caractéristiques climatiques, soit une seule et brève saison des pluies (sauf dans la partie sud ouest du pays), la faible quantité des précipitations, leur inégale répartition et la forte évapotranspiration, ont des conséquences importantes pour l'accès à la ressource hydrique et d'adduction d'eau potable :

- une partie des principaux cours d'eau a des écoulements temporaires et ne fournit pas de ressources d'eau pérennes ce qui n'offre que peu de sites favorables à l'aménagement de réseaux d'irrigation. C'est seulement à l'ouest du pays où les pluies sont plus abondantes qu'on trouve des cours d'eau permanents (Le Mouhoun et la Comoé) ;
- les nombreuses mares, temporaires ou quasi permanentes, ont des capacités souvent insuffisantes pour être exploitées toute l'année. Ces marigots sont d'une importance primordiales en pays sahélien et sont très utiles aux nombreux troupeaux qui parcourent le Sahel en quête d'eau et de nourriture ;
- Les petites retenues d'eau artificielles ou naturelles sont fréquemment asséchées avant une nouvelle saison des pluies, surtout si la saison des pluies a été mauvaise ;
- Les sols déjà fortement dégradés par la rudesse du climat sont activement érodés par le ruissellement parfois violent des eaux de pluie (surtout lors des premières

pluies). Il n'y a alors pas d'infiltration, sauf au niveau des thalwegs et rarement au niveau des marigots ;

- La recharge des aquifères est faible.

Toutes ces caractéristiques font que l'eau est rare et précieuse au Burkina Faso et que l'accès à cette ressource est un combat constant. (Megnanglo et al., 2003)

I.1.3. Situation socioculturelle

La population du Burkina Faso est composée de 61 ethnies différenciées par leurs langues, leurs traditions et leurs coutumes.

Les Mossis constituent l'ethnie majoritaire (51 %) et vivent au centre du pays sur plateau mossi. Les Musulmans (majoritaires), les Chrétiens et Animistes se côtoient dans la paix et la tolérance.

82 % des hommes et 91 % des femmes sont analphabètes, et seul 17 % de la population est urbaine (KAM M. AHMED,2007)

La grande majorité de la population du Burkina Faso est donc rurale et analphabète et vit en groupe d'individu à vocation essentiellement agro-sylvo-pastorale, dont la plupart des éléments tirent leur substance de l'exploitation des ressources naturelles du milieu écologique environnant.(Politiques et stratégies en matière d'eau, 1998)

Concernant la problématique liée à l'eau, il faut savoir que de tous temps l'accès à cette ressource a été l'enjeu prioritaire de ces communautés rurales. Mais depuis les grandes sécheresses du milieu des années 1970 et la croissance démographique importante de ces dernières années, la pression sur cette ressource ne fait qu'augmenter.

Traditionnellement, les paysans vont chercher l'eau dans les mares, les marigots ou les puits. Mais cette eau n'est pas de qualité suffisante pour être bue et surtout, plus la saison sèche avance plus ces ressources tarissent.

En effet une part importante de la population n'a pas encore accès à l'eau potable à une distance raisonnable et un grand nombre des ouvrages est mal entretenu, mal géré ou en

panne. Cela amène la population à s'approvisionner avec des eaux stagnantes ou des puits temporaires contaminés d'où la persistance de maladies d'origine hydrique (amibiases, ascaridiases, poliomyélite, dracunculose).(Document cadre de la réforme, 2000)



Photo 1: source de desserte traditionnelle(Tahirou Mahamadou)

Il y a donc eu un effort nécessaire et indispensable pour rendre disponible la ressource hydrique et la solution du forage équipé de pompe à motricité humaine a été de plus en plus appliquée. Mais cet objet exogène introduit au sein des communautés villageoises demande un entretien et une attention inhabituelle de la part de ces populations.

I.1.4. Situation économique

Economiquement, avec un produit national d'à peu près de 300\$US par habitant et par an, le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde. Il ne dispose que de faibles ressources et sa croissance dépend encore fortement de l'agriculture et de l'élevage, des revenus des travailleurs immigrés et de l'aide extérieur (80 % du PIB).(KAM Massa Ahmed, 2007).

Or, dans le milieu rural, l'essentiel des activités économiques est tributaire de la disponibilité de l'eau. Les sécheresses répétées de ces dernières années ont conduit à une dégradation de l'environnement et des migrations de populations du Nord et du Centre ville vers le Sud-ouest

du pays et vers la côte. (Politique et Stratégies en matière d'eau, 1998 ; Megnaglo et al . 2003).

Ainsi l'eau demeure-t-elle au cœur des préoccupations des burkinabès, qu'il s'agisse de l'accès à l'eau potable, de la pratique des cultures pluviales ou de l'irrigation, de l'abreuvement des animaux, etc.

L'approvisionnement en eau potable constitue un problème majeur pour le développement au Burkina Faso.

I.2. Alimentation en eau potable en milieu rural

I.2.1. Historique de l'hydraulique villageoise au Burkina Faso

Avant les années 1960, les interventions dans le secteur de l'hydraulique villageoise avaient plutôt un caractère ponctuel. Au début des années 1960, les projets d'hydraulique villageoise ont commencé avec l'introduction du marteau piqueur facilitant la construction des puits à grand diamètre.

A cette période, très peu de forages étaient réalisés. C'est à partir de 1978 qu'un nombre important de forages est exécuté avec une hausse en 1982 dans le cadre de la DIEPA (Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement).

Suite à la réorganisation du Ministère du Développement Rural en plusieurs Ministères Sectoriels, le Ministère de l'Eau fut créé en 1983, favorisant ainsi le développement du secteur eau.

Les premiers programmes de forages dans les années 1970 se caractérisent par l'aspect d'urgence après la sécheresse de 1973-74. Dans ces projets, le but était de parer au plus pressé par l'équipement en point d'eau. La maintenance de ces points d'eau était assurée par la Direction de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural (DHER).

C'est dans les années 1980 que l'exécution de forages équipés de pompes à motricité humaine s'est développée à grande échelle. Avec l'introduction des pompes, les problèmes de la maintenance surgirent. Exceptés quelques cas , les services d'animation des projets n'ont vu

Thème : ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL :

Prise en charge des points d'eau par les communautés villageoises (Burkina FASO)

le jour qu'à partir de 1986-87, avec la définition de la politique sectorielle de l'hydraulique villageoise qui accordait entre autres une attention particulière à l'animation.

I.2.2. Etat des lieux

Tableau 2: Taux d'accès à l'eau potable en 2005(PN-AEPA 2015, Document de Programme, Novembre ,2006)

Région	Pop 2005	Répartition de la desserte en eau					Taux_accès2005	Taux croiss. Pop.
		total desservis	dont par forage	dont par puits	dont par BF	dont par PEA		
Cascades	386 790	205 207	170 350	12 085	22 772	0	53,1%	2,70%
Centre	258 864	237 693	181 391	12 198	32 401	11 703	91,8%	3,70%
Centre Est	869 117	588 560	498 009	64 985	22 045	3 521	67,7%	2,30%
Centre Nord	952 520	682 323	621 977	51 362	8 984	0	71,6%	2,20%
Centre Ouest	986 148	599 546	512 718	54 446	32 382	0	60,8%	1,70%
Centre Sud	468 389	351 289	292 702	50 728	7 725	134	75,0%	1,60%
Est	986 643	565 322	496 170	50 346	18 806	0	57,3%	2,90%
Hauts Bassins	864 059	421 095	326 514	49 671	43 110	1 800	48,7%	2,90%
Mouhoun	1 162 653	599 248	372 865	188 770	35 931	1 682	51,5%	2,30%
Nord	988 665	566 905	415 114	89 066	61 365	1 360	57,3%	2,10%
Plateau Central	585 446	430 917	403 350	18 728	7 993	846	73,6%	2,30%
Sahel	859 193	337 810	281 293	24 100	28 740	3 677	39,3%	2,80%
Sud Ouest	509 868	363 157	297 796	61 529	3 501	331	71,2%	0,80%
Pays	9 878 355	5 949 072	4 870 249	728 014	325 755	25 054	60,2%	2,32%

En 1993, un inventaire national a été réalisé sur le nombre de points d'eau modernes, leur équipement et leur état. Il y avait 18 646 points d'eau modernes, repartis entre 14 124 forages positifs et 4522 puits modernes permanents. Cette situation montre clairement l'accent mis sur le forage au détriment du puits moderne. Un nouveau recensement en 2000 a montré qu'il y avait environ 36 500 points d'eau potable (puits et forages).

Selon le guide d'animation de la réforme, 2006, globalement depuis le démarrage de l'hydraulique rurale au Burkina-Faso, près de 48 000 points d'eau modernes ont été réalisés dont 30 000 sont fonctionnels. Ces derniers se répartissent comme suit :

- 7 300 puits modernes (PM) permanents (sur un total de 18 000)
- 22 700 forages avec pompe à motricité humaine (FPMH) fonctionnels (sur un total de 30 000).

Ce dispositif a été renforcé par 472 systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés (AEPS) et postes d'eau autonomes (PEA) dont 311 sont fonctionnels.

Grâce à ces infrastructures, 60% de la population rurale disposait effectivement en 2005 d'un accès qualifié de "raisonnable" à l'eau potable, au sens défini par l'OMS/UNICEF et pris en compte par les Normes. Ce résultat est significatif, mais renferme des insuffisances notamment :

- le taux d'accès présente de grandes disparités spatiales :
 - entre les régions
 - entre les villages dont certains sont suréquipés en PEM tandis que d'autres sont sous-équipés
- les consommations spécifiques restent éloignées de l'objectif de 20 l/j/pers. en raison :
 - des distances à parcourir dans les zones à faible densité de PEM
 - de la concurrence des points d'eau traditionnels qui restent d'usage très fréquent.

I.2.3. Politique nationale en matière d'hydraulique villageoise

Au Burkina Faso la norme de desserte en milieu rurale est d'un point d'eau pour 300 habitants afin d'assurer 20 litres/jour/habitant.(Document cadre de la réforme, 2000).

En matière d'hydraulique villageoise, le système adopté est celui des forages.

Les forages ont reçu dès leur introduction plus d'attention que les puits à grand diamètre du fait de la facilité d'en réaliser un grand nombre en peu de temps : un puits se creuse en deux mois environ, alors qu'un forage s'exécute en un jour (même moins).(Megnanglo et al. 2003)

Les frais d'investissement d'un puits ne diffèrent guère de ceux d'un forage . Par contre le débit d'un forage est en général plus sûr que celui d'un puits. Il faut ajouter que le puits capte l'eau de la première nappe sensible à la pollution de surface. Le forage par contre capte une nappe en profondeur, mieux protégée.

Les Photos 3, 4, illustrent des types de pompes : Vergnet et Volanta , photo 2 celui d'un puits cimenté.

Par ailleurs, même dans les villages où il existe une source d'eau permanente (retenue d'eau) l'approvisionnement en eau potable nécessite un traitement de l'eau, ce qui implique des moyens considérables, difficiles à déployer dans une zone rurale à cause du nombre réduit de personnes.

Ainsi, la solution du forage semble plus adéquate pour l'approvisionnement en eau potable des villages du Burkina Faso.

Cependant, leur avènement soulève des problèmes de maintenance : un nombre important de pompes tombèrent en panne et furent abandonnées par les villageois qui retournèrent alors aux points d'eau traditionnels. (Analyse Comparative des performances de divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectifs, vol 2 :études de cas,1998.

C'est pourquoi l'Etat dans un premier temps, à l'instar d'autres pays a désiré s'en charger, mais il est très rapidement apparu que cette tâche allait le dépasser. Pour cela, dès 1979 lors des journées de Bamako organisées par la Commission des Communautés Européennes, la participation des populations incluant la prise en charge du fonctionnement des ouvrages et leur entretien fût considérée comme la tradition nécessaire à la pérennisation des ouvrages hydriques.

On peut citer le Conseiller Technique de l'hydraulique au cabinet du Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie de Mauritanie.

« Nous avons conscience que les revenus des populations rurales sont faibles et que c'est pour certains un problème que de prendre en charge le coût de l'eau ; le désengagement de l'Etat n'est pas fait de gaieté de cœur mais le réalisme s'impose. Pour être certain que les populations disposent en permanence d'eau potable, il faut éviter qu'elles ne s'en remettent entièrement à l'Etat, qui, faute d'argent, peut être amené à se retirer au bout de deux ou trois ans, avec pour conséquence une absence totale d'eau ».

La participation de la population est donc une nécessité pour atteindre la pérennité des ouvrages hydrauliques, et ceci est encore plus vrai aujourd'hui, car dans la politique de décentralisation que le Burkina Faso met en place actuellement, les responsabilités des communautés villageoises ne font qu'augmenter.

Au niveau du secteur Eau et Hydraulique, elles sont les suivantes :

- mobiliser les ressources locales indispensables à la réalisation des objectifs de portée locale ;
- contrôler les moyens de mise en œuvre des objectifs en matière d'hydraulique au niveau local ;
- réaliser et gérer les points d'eau ;
- appliquer la législation.

Au niveau régional, c'est la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH) qui met en œuvre cette politique. Son rôle est d'aider le ministère de tutelle à avoir la situation la plus exhaustive en matière d'approvisionnement en eau potable des populations afin de mettre en œuvre des programmes adéquats pour combler les déficits.

La DRAHRH a entre autres pour tâches :

- la mise à jour d'une base de données des ouvrages permettant d'accéder à la ressource ;
- l'élaboration de projets pour résoudre les problèmes identifiés ;
- l'appui-conseil à d'autres institutions ;
- etc...
-
-



Photo 2: puits cimenté (OUEDRAOGO Ketessa)



Photo 3: PMH type Vergnet (HPV) (OUEDRAOGO Ketessa)



photo 4: PMH de type Volonta (OUEDRAOGO Ketessa)

I.2.4. Les partenaires financiers et techniques de l'hydraulique villageoise

Le financement de l'hydraulique villageoise au Burkina Faso se fait par le budget national et en grande partie par de nombreux bailleurs de fonds extérieurs. Des projets financés par la coopération danoise au Burkina Faso dans le domaine de l'hydraulique villageoise, le Projet Intégré d'Hydraulique Villageoise et d'Education pour la Santé (PIHVES) a une place prépondérante.

Le projet PIHVES a eu deux phases nommées PIHVES I et PIHVES II

PIHVES I : première phase

Dans la première phase, qui était initialement prévue de 42 mois à partir d'octobre 1993, le projet devait réaliser 310 nouveaux forages et en réhabiliter 202 dans les provinces du Boulgou, du Kouritenga et du Koulpélogo et les équiper de Pompe à Motrice Humaines (PMH)

PIHVES II : deuxième phase

Le projet a été reconduit pour une seconde phase (PIHVES II) qui a débuté en 1998 pour une période de cinq ans et devrait donc se terminer fin 2003. Les provinces touchées sont le Boulgou, le Kouritenga et le Ganzourgou (Megnanglo et al. 2003)

La condition première pour avoir droit à une pompe était d'abord que la demande vienne du village, en ce sens un contrat est établi entre le comité de gestion et le promoteur pour un partenariat(guide d'animation,1996 (PIHVES)).

D'autres conditions que les villages devaient remplir pour avoir droit à une pompe étaient pour la première phase:

- être à une distance supérieure à 500m d'un point d'eau moderne ;
- être plus de 300 personnes à se grouper pour obtenir ce forage ;
- réunir la somme de 75 000 FCFA pour contribuer à l'achat de la pompe et être en mesure de réunir chaque année 50 000 pour garantir le bon entretien de cette pompe en cas de panne.

Il faut aussi signaler l'effort combien louable consenti par la RFA à travers le Projet d'hydraulique villageoise pour les provinces du Mouhoun et des Balé, dont les objectifs essentiels visent la réalisation de 330 nouveaux forages, la réhabilitation de 100 forages et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour la pérennité des points.

Financé par la République Fédérale d'Allemagne (RFA) à hauteur de 3,7 milliards de F CFA, le gouvernement burkinabè, avec 186 millions de F CFA et les populations rurales

bénéficiaires pour une enveloppe de 33 millions de F CFA, le projet vise à améliorer l'accès à l'eau potable dans ces deux provinces.

« Le Projet hydraulique villageoise dans les provinces du Mouhoun et des Balé est une initiative importante à de nombreux égards, car en améliorant l'accès à l'eau potable, source de vie et de santé et en allégeant les tâches de la gestion des foyers, ce projet contribuera au recul de la pauvreté pour plus de 130 000 personnes supplémentaires de la région », a soutenu le ministre Salif Diallo. Le projet a été lancé le 13 mars 2006 à Mounkuy dans la Boucle du Mouhoun, département de Ouarkoye

Les réalisations permettront d'accroître à 95%, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de la région qui est actuellement de 70%. La durée des travaux de foration et d'installation des pompes est de 15 mois. Les population seront impliquées dans la gestion car le projet permettra d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les populations bénéficiaires à la gestion et à l'appropriation des points d'eau modernes en vue d'assurer leur pérennité. (Enok Kindo, Sidwaya, jeudi 16 mars 2006).

Selon la synthèse du document cadre du Programme d'Application de la Réforme et les Tâches du Maître d'œuvre du Programme, l'AFD a largement contribué à la création du parc de point d'eau au Burkina Faso. Depuis 1984 elle a financé les programmes suivants :

- programme d'hydraulique villageoise du Conseil de l'Entente en 1984, 1989 et 1995 (1500 forages réalisés),
- programme Sahel burkinabè et Urgence Sahel en 1989 et 1995 (629 forages réalisés),
- programme dans les provinces sous équipées du Sud-ouest du pays (500 forages, 125 réhabilitations, 5 mini AEP) achevé en 2002,
- programmes scolaire en cours dans les provinces de Banwa, Kossi, Loroun, Sissili, Ziro (317 forages, 78 réhabilitations, 16 mini AEP).

Selon le rapport général d'exécution, 2006 l'Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques et d'Assainissement au Burkina Faso, a été rendu possible grâce à un appui financier de la

Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Fonds Africain de Développement (FAD). La maîtrise d'œuvre a été confiée à la Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques (DGIRH).

La liste n'est pas exhaustive et cela montre l'engouement de tous ces partenaires dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Les Bureaux d'Etudes assurent généralement le suivi et le contrôle des travaux de réalisation/construction des forages et des PMH. Ils interviennent en même que certaines ONG dans le processus d'animation.

CHAPITRE II : NOTION DE COMMUNAUTE CHEZ LES VILLAGEOIS

Pour une gestion adéquate, il est primordial de comprendre l'organisation sociale au sein du village, les relations entre les villageois, le sens qu'ils donnent eux même à la communauté et la perception qu'ils ont du point d'eau. Il s'agit ici d'avoir une perception claire de ce que représente pour eux la communauté, qui est inclus dans la communauté, qui en est exclu, quels liens unissent les différentes personnes d'une même communauté, quelles activités ils peuvent avoir en commun, quel type d'entraide existe-t'il entre eux, s'ils peuvent posséder des choses en commun et les gérer ensemble, quelle est la force des liens qui unissent la communauté et ce qui pourrait entraîner qu'ils soient rompus.

II.1. Perception de la communauté

Il ressort de l'étude de cas réalisée par Mégnanglo et ses collaborateurs en 2003 sur la prise en charge des points d'eau par les communautés villageoises dans le Boulgou, qu'historiquement, le village est souvent né à partir d'une famille qui est venue s'installer à un endroit pour cultiver la terre. Au cours des générations, cette famille s'est agrandie et d'autres familles se sont ajoutées. La notion de communauté villageoise est donc basée sur des liens familiaux et des relations de bon voisinage, il y a souvent cohabitation entre des familles de différentes ethnies.

La communauté villageoise est organisée selon les traditions, dirigée par un chef de village. Il y a généralement un conseil constitué par les anciens..

Les villageois se considèrent comme appartenant à la même communauté villageoise par leurs liens familiaux, les coutumes qu'ils partagent et parce qu'ils entreprennent des travaux en commun pour le bien de la communauté comme de creuser des puits ou s'entraider pour la culture des champs.

II.2. Devoirs dans la communauté

L'appartenance à la communauté villageoise implique certains devoirs comme la participation aux activités collectives pour le bien de chacun et du village.

Lorsqu'il y a certains travaux à faire ils peuvent le faire en groupe. Pour cela, le délégué ou le chef averti le village au marché ou à la mosquée (place publique). Il peut s'agir de travaux agricoles (on parle alors de solidarité ou d'entraide), mais il peut également s'agir d'un travail pour le bien de la communauté elle-même, comme par exemple creuser un puits, construire une école, etc.

Chacun est prêt à aller aider les voisins car il sait que l'aide est réciproque. L'obligation de participer aux activités collectives est surtout morale. On peut excuser une fois ou l'autre une non participation mais pas plus. "Si une personne ne peut pas venir aider lors d'un travail collectif (pour cause de maladie par exemple), il enverra quelqu'un pour le remplacer".

Souvent, il y a aussi une solidarité entre belles-familles pour les travaux agricoles.

C'est aussi par la collaboration et le travail communautaire qu'ils sont liés. Dans certains villages ils ont des champs communs, qui leur permettent de se donner une petite assurance. Mais par-dessus tout, ce qui lie la communauté villageoise, c'est la bonne entente.

II.3. La pérennité de la communauté

L'existence de la communauté, comme dit précédemment est due à la bonne entente. Il n'est pas possible que quelqu'un soit exclu de la communauté si ce n'est dans quelques cas extrêmement rares.

De plus, il y a entre eux une certaine conscience de la nécessité de bien s'entendre pour que l'entraide et la collaboration continuent.

La communauté n'a pas été créée intentionnellement, elle est née "spontanément" et elle existe, sans condition, à cause de la volonté partagée des gens de vivre ensemble. C'est pourquoi cette communauté ne peut pas facilement être remise en question. Cependant, l'exode rural est mentionné comme facteur important de décohésion villageoise. En effet, une grande partie des jeunes qui ont des forces de travail importantes partent vers les villes du pays ou s'exilent même dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest ou en Europe. L'espoir de vivre une vie meilleure et l'attrait de la ville deviennent donc parfois plus forts que la volonté de vivre ensemble et de se "serrer les coudes". (MEGNANGLO et al., 2003)

II.4. La gestion traditionnelle

Les villages au Burkina Faso sont gérés par les deux formes de pouvoir : le pouvoir traditionnel symbolisé par le chef coutumier et le pouvoir moderne symbolisé par le délégué. Les deux pouvoirs cohabitent tant bien que mal, mais par la force de la tradition, le pouvoir du chef coutumier est souvent plus ressenti que celui du délégué. Il n'est pas rare de constater que le délégué se comporte comme "un ministre" du chef du village.

La gestion des affaires du village est donc encore le reflet de la tradition. Elle est caractérisée par un pouvoir individuel (celui du chef coutumier) qui consulte le conseil des sages (les anciens) pour prendre des décisions. Ces dernières ne peuvent pas être contestées par la population à cause du respect qu'elle "doit" témoigner au chef. Un exemple de ce respect est la manière dont la population salue et parle au chef, en s'agenouillant.

Dans cette forme de gestion, c'est le chef qui impose la décision. Dans le passé, certaines décisions pouvaient aussi avoir un caractère coercitif. La population était tenue d'obéir.

De nos jours le chef coutumier ne peut plus exercer une répression physique sur les individus, mais reste le garant de la tradition et des coutumes et le premier responsable de l'intégrité du village. La gestion traditionnelle des affaires du village n'est pas une gestion démocratique, c'est-à-dire qui prend en compte l'avis de tout le monde.

Quelques chefs coutumiers sont présidents des SGPE. La conciliation des deux formes de gestion n'est pas toujours facile.

CHAPITRE III : GESTION DES POINTS D'EAU PAR LES COMMUNAUTES VILLAGEOISES

Selon la politique nationale de l'eau adoptée en 1998, l'AEP des zones rurales et des villages vise la satisfaction de la demande en eau potable pour les besoins domestiques du monde rural dont la population est inférieure à 2000 habitants.(Document cadre de la réforme,2000).

Aujourd'hui selon la réforme près de 50000 points d'eau potables sont gérés par les communautés bénéficiaires. La desserte doit assurer 20 l /personne/ jour pour une distance raisonnable de 300 m.

Répondre à la question posée, "par qui sont assurées les différentes fonctions permettant de garantir la continuité du service d'alimentation en eau potable" renvoie à la description de la gestion communautaire qui repose sur la trilogie : comité points d'eau, artisan réparateur, dépositaire de pièces de pompes.

III.1 La gestion financière

III.1.1. Les modalités de participation financière

Les bénéficiaires contribuent financièrement à l'acquisition et à la gestion des équipements conformément à la réglementation.

Citons à titre d'exemple les modalités de participation financière des populations du Boulgou et du Kouritenga dans le cadre du PIHVES rapportées dans le guide d'Animation élaboré par ledit projet et le rapport de Mégnanglo et al. 2003. Pour la première phase du projet les populations doivent réunir la somme de 75000 pour contribuer à l'achat de la pompe et être à mesure de réunir chaque année 50000 F CFA pour garantir le bon entretien de cette pompe en cas de panne.

Pour la deuxième phase, la participation à l'achat de la pompe est de 150000 F CFA et 50000 F CFA chaque année pour son entretien. Des cas similaires ont été rapportés dans les recueils du programme eau potable et assainissement : analyses comparatives des performances de divers systèmes de gestion déléguée de points d'eau collectifs.

III.1.2. La collecte d'argent pour l'entretien des pompes

De ce qui précède pour réunir les différentes sommes un système de cotisation est institué pour faire face aux pannes de la pompe.

Selon certaines études de cas, (modes de gestion partagés pour le service d'eau potable et participation des habitants, 1998 ; Mégnanglo et al., 2003), dans certains villages les montants à payer sont différenciés par genre, et peuvent aller de 250 F/an à 100 F/mois pour les femmes et de 250 F/an à 500 F/mois pour les hommes.

Dans d'autres, la cotisation est fixée par concession et varie de 500 F/an à 150 F/mois. Certains pratiquent l'achat de l'eau au récipient. Les prix sont de 5 F la bassine de 20 l et 50 F la barrique de 200 l

Selon toujours Mégnanglo et al, 2003 à Malenga Yarsé à l'Est de Tenkodogo, la somme devant être collectée par année (50 000 FCFA) a été divisé par le nombre d'habitants du quartier y compris les enfants et les vieillards (soit 200F/personne/an). Les cotisation concernent aussi l'abreuvement du bétail, soit par tête (entre 25F/mois à 500F/an) ou par troupeau (entre 1000 F/an et 500F/mois). A Léda (13 Km à l'Ouest de Tenkodogo) par exemple, la cotisation diminue de moitié en saison pluvieuse et est collecté à la fin de la saison.

Il est à noter que l'eau de la pompe est le plus utilisée pour la boisson, pour les autres usages, certaines femmes se ravitaillent aux puits où l'eau est gratuite, ou à ce plus proche de leurs maisons.

Les cotisations sont adaptées par les villageois aux possibilités du milieu, mais il existe des retards dans le paiement dus à la présence d'autres sources d'approvisionnement. La dépendance envers l'eau est essentiellement liée à sa disponibilité, surtout en saison sèche. Et c'est à ce moment-là que le forage devient un élément prépondérant pour les villageois.

En effet, il offre une source d'eau sûre tout au long de l'année. Durant la saison sèche, il est évident que la dépendance des villageois envers le forage est maximale, puisqu'il

devient la seule source d'eau restante à proximité des habitations. Au retour des pluies, cette dépendance envers le forage diminue, les autres sources étant à nouveau alimentées. Il y a donc une dépendance des villageois envers le forage, mais cette dépendance est variable, "saisonnière", ceci certainement par le fait que la notion de potabilité de l'eau n'est pas encore primordial aux yeux des villageois. Cette situation entrave souvent le recouvrement des cotisations.

Lors des séances d'animations un accent particulier est mis quant l'importance des cotisations. On peut voir dans le tableau 3 différents modes de cotisations proposés aux villageois, chacun avec ses avantages et les inconvénients qui lui sont imputables. Le tableau 3 résume différentes possibilités de cotisation promu par le PIHVES.

Thème : ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL :

Prise en charge des points d'eau par les communautés villageoises (Burkina FASO)

Tableau 3: Mode d'alimentation de la « caisse eau » (Guide d'animation, 1996, MEE)

MODE DE COTISATION	AVANTAGES	INCONVENIENTS
Cotisation à périodicité fixe (chef de famille, femmes mariées, chef de ménage)	<ul style="list-style-type: none">- Sécurité de la permanence des fonds.- Prise en charge des démunis par la communauté	<ul style="list-style-type: none">- Demande une bonne prévision des dépenses
Paiement de l'eau à la collecte	<ul style="list-style-type: none">- Recettes journalières disponibles	<ul style="list-style-type: none">- Nécessité d'un gardien au point d'eau.- Retour à la source traditionnelle pour les plus démunis.- Difficulté de contrôler les recettes au niveau de la pompe.
Cotisation circonstancielle	<ul style="list-style-type: none">- Permet de remédier à l'insuffisance de fonds requis pour une grosse réparation	<ul style="list-style-type: none">- Mode aléatoire et peu équitable car certains usagers n'ont pas toujours l'argent disponible.- Favorise les stratégies d'influence personnelle lorsqu'une personne veut prendre en charge les réparations.- Solution de recours extrême qui peut prolonger la durée des pannes.

III.1.3. Mode de gestion des fonds

La gestion des fonds est assurée par les communautés bénéficiaires en relation avec les structures financières décentralisées (formelles et informelles) existantes au niveau local.

Il ressort un constant après l'analyse des études sur la gestion des cotisations. En effet cette gestion n'est pas toujours transparente et au sein même du comité d'aucuns ne connaissent le montant se trouvant dans la caisse même s'ils sont au courant de son existence. La collecte et la garde sont assurés par le Président, le Secrétaire et Trésorier. L'argent est utilisé pour faire face aux différentes charges relatives à l'entretien et au bon fonctionnement de la pompe. Normalement l'achat des pièces détachés et les prestations sont facturés, toutes les dépenses

Thème : ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL :

Prise en charge des points d'eau par les communautés villageoises (Burkina FASO)

payées doivent être mentionnés dans le journal du CGPE par le Secrétaire. Quant aux usagers ils doivent être informés régulièrement de la gestion des fonds (au moins une fois par mois) au cours des réunions ou assemblées.

Des modes de gestion de fonds sont également proposés au cours des séances d'animation.

Tableau 4:Gestion des fonds (Guide d'animation, 1996, MEE)

MODE DE GESTION	AVANTAGES	INCONVENIENTS
Fonds gardés au village	- Fonds disponibles à tout moment	- Risque de perte, vols, incendies, détérioration causée par insectes ou rongeurs, détournements à d'autres fins, prêts
Rentabilisation d'une partie des fonds	- Si achat de vivre, permet d'aider les villageois pendant la période de soudure.	- Risque de détérioration du stock dû aux attaques de termites et autres insectes.
	- Bénéfice dans la caisse	- Vente inopinée des vivres pour une réparation non prévue.
	- Si achat de bétail, permet de faire l'embouche bovine	- Vente à perte. - Maladie de bétail, perte, vol, frais de soins vétérinaires.
Dépôt en banque	- Argent en sécurité si la banque est crédible.	- Non disponibilité de l'argent
	- Possibilité d'augmenter le capital si on le place	- Distance par rapport au village
		- Déplacement à chaque fois que l'on a besoin de retirer l'argent
Utilisation d'une partie des fonds pour l'achat des pièces d'usure courantes	- Stock de pièces détachées	- Non connaissance des pièces nécessaires.
	- Produits non détériorables	

Ce tableau illustre différents modes de gestion avec leurs avantages et inconvénients promu par le PIHVES dans le Boulgou.

III.2. Rôles et responsabilités des acteurs en présence

Le mode de gestion est communautaire, le village assure toutes les fonctions de gestion et toutes les charges afférentes à travers un comité de gestion qu'il désigne. La gestion repose sur la trilogie CPE-HR-Commerçants de pièces détachées des pompes.

III.2.1. Le comité de gestion des points

- **Attribution du CGPE**

Composé de membres villageois le CGPE est chargé de :

- Représenter les usagers devant les services ou organismes travaillant dans le domaine de l'eau,
- Veiller à l'entretien et la maintenance du point d'eau,
- Organiser la participation financière,
- Organiser la participation physique du village lors des travaux autour de la superstructure,
- Veiller à l'approvisionnement régulier et la bonne gestion de la « caisse eau »,
- Décider des dépenses créées par l'entretien du point d'eau (achat des pièces détachées, rémunération de l'artisan réparateur),
- Faire respecter le règlement d'usage du point d'eau,
- Arbitrer les conflits éventuels entre usagers,
- Développer des actions liées à l'eau (plantation d'arbres, jardinage),
- Informer les usagers du point d'eau.

- **Mise en place et nomination des membres du SGPE**

Les comités sont élus lors d'une réunion organisée par les villageois sous l'impulsion des promoteurs de la pompe.



Photo 5: mise en place d'un comité de gestion de point d'eau à Mounkuy

Cette structure de gestion est choisie et aidée par l'ensemble des usagers. Les responsables sont élus par les usagers (unité de consommateur UC) lors d'une assemblée pour une durée déterminée, avec reconduction possible à l'échéance si les usagers sont satisfaits, soit à durée indéterminée mais peuvent être changés sur convocation extraordinaire par les usagers en cas de manquement. En cas de vacance de poste (décès, démission, absentéisme, etc.) un remplaçant doit être aussitôt élu et formé. La formation des responsables pour assurer leurs fonctions est prise en charge pendant les séances d'animation.

- **Composition du CGPE**

Le CGPE comprend en général 6 membres :

- Un Président,
- Un Secrétaire,
- Un Trésorier,
- Un mécanicien ou réparateur villageois,
- Un hygiéniste femme,
- Un hygiéniste homme.

le président, le secrétaire et le trésorier sont chargés de gérer le forage de manière administrative : organiser les réunions, tenir un cahier précis sur la pompe (argent, collecte, panne, réparation...) collecter et garder l'argent.

Le mécanicien est chargé d'entretenir la pompe en graissant régulièrement la mécanique. Il est également chargé de la surveillance technique de la pompe et donc de vérifier son bon fonctionnement et de prévenir l'artisan – réparateur en cas de panne.

Les hygiénistes sont chargés du nettoyage de la superstructure et des alentours du forage. Ils sont aussi responsables de conseiller les autres villageois concernant l'hygiène. Ils passent de cour en cour et parlent, lui aux hommes, elle aux femmes, du nettoyage des cours, de la conservation de l'eau, etc. Ils vérifient que les usagers couvrent bien leur récipient où ils conservent l'eau de boisson ; etc.

Il faut signaler qu'un nombre pléthorique de membre de CGPE peut entraver au bon fonctionnement. Un nombre minimum de 6 membres est raisonnable mais la composition n'est pas figée. Certains gros villages vont désigner des collectrices pour la collecte des cotisations, d'autres ont des informateurs supplémentaires pour tenir les usages au courant des mouvements de la caisse.

- **Election et critères de sélection des membres**

S'il existe déjà une organisation qui fonctionne bien, il y a lieu de considérer les membres et de leur donner la compétence en matière de gestion au lieu de faire élire une nouvelle structure qui risque d'entrer en compétition avec l'ancienne. En cas de non représentativité des femmes, encourager l'élection des membres féminins.

Pour une bonne fonctionnalité du CGPE, il serait souhaitable de prévoir un mandat limité avec renouvellement. Les villageois auront l'opportunité d'apprécier la performance des membres du CGPE.

La qualité de membre se perd par :

- Décès

- Démission
- Incapacité physique ou mentale
- Exclusion pour motifs graves sur décision de l'Assemblée villageoise
- Fin du mandat.

Dans ce cas une nouvelle élection des remplaçants devra être organisée. La même vigilance devra être observée pour le choix des nouveaux.

Il est important pour le village d'avoir un CGPE dont les membres sont élus de manière libre et démocratique et sur la base de certains critères. Le critère constant pour tous les membres est la stabilité et le volontariat, et pour certains ce serait la bonne moralité. Les femmes étant les premières concernées devraient être représentées à des postes de décision.

L'expérience montre trois enseignements à tirer pour le choix des membres :

- Le poste de trésorerie : les détournements de fonds constituent un problème majeur de la fonctionnalité des « caisses eau ». Les hommes ont des obligations sociales à honorer qui les incitent à utiliser l'argent de la caisse à des fins personnelles. Il est souhaitable de proposer ce poste aux femmes.
- Pour des raisons de transparence et de contrôle interne, il est souhaitable qu'il n'y ait pas de relation de parenté ou de mariage entre les membres du CGPE.
- L'inclusion des chefs de village et de leurs proches dans le CGPE peut être préjudiciable à la bonne gestion de la caisse. Pour éviter les conflits de pouvoir au sein du village et écarter le chef des affaires,(selon le guide d'animation, 1998).

Thème : ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL :

Prise en charge des points d'eau par les communautés villageoises (Burkina FASO)

Tableau 5: Critères de sélection des membres du CGPE (Guide d'animation, 1996,MEE)

FONCTION	TACHES	CRITERES DE SELECTION
Président	- représenter le CGPE devant l'administration et autres partenaires du point	- personne d'un certain âge, dynamique
	- organiser les réunions du CGPE (ordre de jour, convocation et présidence)	- personne ayant une autorité
	- faire exécuter les décisions	- personne de dialogue, ayant une ouverture d'esprit
	- régler les litiges entre membres du CGPE et usagers	- personne respectée et écoutée
	- contrôler les tâches des membres	- personne résident au village et stable
	- rendre compte aux villageois de la gestion	- personne ayant une expérience dans la direction d'un groupe.
Trésorier (rière)	- garder la « caisse eau »	- personne résident au village et stable
	- tenir la comptabilité des dépenses et des recettes	- Personne de bonne moralité
	- présenter la caisse chaque fois que l'on lui demande	- Personne inspirant confiance
Secrétaire	- Tenir les documents de gestion	- Personne résident au village et stable
	- Tenir le journal du CGPE	- Personne lettrée en français ou alphabétisée en langue nationale
	- Consigner toutes les visites ayant trait au problème de l'eau.	- Personne ordonnée et soignée.
Hygiéniste	- Organiser les activités de salubrité pour maintenir la propreté de l'ouvrage et de ses abords	- Personne respectée et écoutée
	- Donner des conseils en matière d'hygiène	- Personne résident au village et stable
		- Personne habitant à proximité de la pompe
		- Personne donnant l'exemple de la propreté
		- Personne capable de communiquer facilement avec les femmes au sujet de l'utilisation de l'eau, de l'hygiène, du nettoyage des lieux.
Réparateur villageois	- Veiller à la bonne marche de la pompe	- personne résident au village et stable
	- Assurer l'entretien préventif régulier (graissage et serrage des boulons)	- Personne habitant à proximité de la pompe
	- Donner l'alerte de panne	- Personne respectée et écoutée
	- Signaler les anomalies d'utilisation de la pompe au comité	- Personne montrant une grande disponibilité
		- Personne ayant des connaissances en mécanique

III.2.2. Les artisans réparateurs et dépositaires de pièces détachées

Ce sont des acteurs de la maintenance. Les artisans-réparateurs des équipements (AR) interviennent pour l'entretien et la réparation des pompes contre rétribution par les CPE : environ 480 AR existent de nos jours (31 décembre 1998). (MEE : Document cadre de la Réforme, 2000). Ils sont présent dans chaque commune et sont choisis parmi les réparateurs villageois et sont formés pour assurer la maintenance des pompes pour lesquelles ces derniers ont montré des limites. Ils assurent un service de proximité et occupent d'autres activités en dehors du cadre de gestion (agriculture et/ou artisanat).

Ils sont formés à chaque campagne d'installation ou de réhabilitation de pompe par le fournisseur et sont en retour chargés d'assurer la formation des réparateurs villageois. Les relations que ces artisans entretiennent avec les CPE sont informelles, ce qui ne leur garantit pas un revenu régulier. Ils peuvent alors être démissionnaires.

Les dépositaires de pièces détachées (commerçants ou sociétés privées) quant à eux assurent la vente des pièces détachées. Ils sont ravitaillés par les fournisseurs de pompes liés au CGPE par un contrat de garanti d'une année pour les pièces du kit et de trois ans pour la boudruche.

La gestion de ces PMH est donc basée sur la trilogie CPE-AR-Commerçants de pièces détachées de pompes, chacun de ces maillons est indispensable pour garantir leur pérennité. Ce sont des acteurs indispensables dans le processus de réalisation et de l'entretien des points d'eau (forages équipés de PMH).

III.2.3. Implication des femmes

En général, les femmes puisent l'eau et assurent son transport pour les besoins domestiques. Elles sont aussi présentes au niveau de l'entretien et du nettoyage . Les femmes nettoient et balayent les alentours du forage. La responsable de l'hygiène organise un tournus entre les femmes des différentes concessions qui utilisent le forage. La fréquence varie entre une fois par jour et une fois par semaine. Il y a une certaine organisation de la part des femmes qui peut aller jusqu'à cotiser pour acheter du savon et des balais que la responsable garde pour le nettoyage.



Photo 6: femme s'attellant au pompage de l'eau

Les hommes s'occupent eux du sarclage et de l'entretien du pavage. A certains endroits, les propriétaires de bétail doivent nettoyer eux-mêmes les excréments de leurs animaux.

Toutefois, les femmes sont peu représentées dans le comité de gestion (excepté le rôle de l'hygiéniste pour lequel la parité est égale) et ne prennent pas la parole en présence des hommes lors des réunions et assemblées. A titre d'exemple la figure ci-dessous met en exergue la représentativité des femmes dans les comités de gestion des points d'eau(cas du PEEN cité dans l' Implication de la femme dans la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE)). Selon les analyses faites dans ce document sur 504 comités de gestion des points d'eau du PEEN, les femmes ne représentent que 20% des effectifs des CGPE.

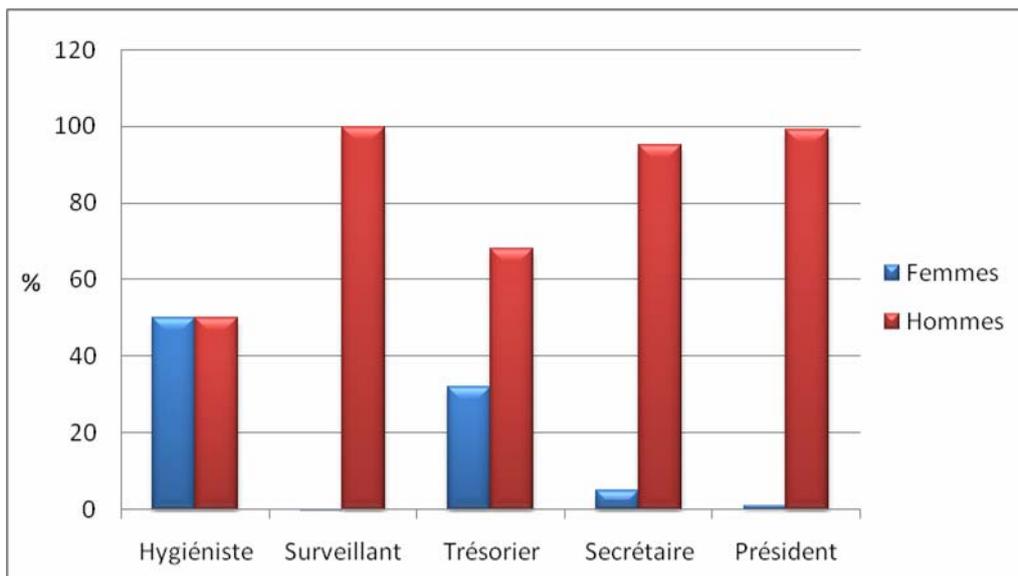


Figure 1 : représentativité des femmes dans les comités gestion des points d'eau dans le PEEN

Les pourcentages des fonctions occupées en fonction du genre sont illustrés par la figure 1. Ils sont pour la fonction d'hygiéniste 50% pour les hommes et les femmes, pour la fonction de surveillance les hommes représentent 99,9% et les femmes seulement 0,01 soit sur 1008 surveillant seulement 3 sont des femmes. Pour le poste de trésorier sur 504 trésorier, 103 sont des femmes soit 32% et les hommes 68% ; pour les postes de président, sur un effectif de 504,

seulement 6 sont des femmes soit en pourcentage 99% pour les hommes et 1% pour les femmes et enfin sur 504 secrétaires 27 sont des femmes, soit 5% pour elles et les 95% pour les hommes.

Cependant malgré leur faible représentativité, elles sont les premières bénéficiaires. Avant l'avènement des pompes elles parcouraient de longues distances pouvant leur prendre la moitié de la journée. Avec les pompes elles gagnent en temps qu'elles utilisent pour faire du dolo et du soumbala qui leur procure un revenu. Elles sont plus conscientes que le bon fonctionnement de la pompe est à leur avantage.

III.2.4. Relations entre la SGPE et l'UC

Les relations entre la SGPE et l'UC sont en général des relations de concertation et d'informations, de conseil et de formation. Cependant des difficultés dans la gestion peuvent survenir avec l'UC et peuvent être dues :

- La mauvaise utilisation de la pompe ;
- Déclaration mensongère sur la taille des troupeaux là où on paie par tête ;
- Mauvaise application des conseils d'hygiène notamment dans le transport et la conservation de l'eau de boisson ;
- Le refus de certains éleveurs de ramasser les excréments de leurs animaux lorsqu'ils viennent s'abreuver ;
- Les retards dans le paiement des cotisations.

De toutes les difficultés, la dernière citée est la plus importante. Lorsque des usagers ne paient pas, la SGPE leur donne un délai pour leur permettre de réunir la cotisation. Passé ce délai si l'utilisateur s'obstine à ne pas payer, il se voit interdit l'utilisation du point d'eau. Dans quelques cas, la SGPE peut même aller jusqu'à saisir un de ses biens et le garder jusqu'au paiement. Certains usagers, qui utilisent une autre source d'approvisionnement (puits), refusent également de payer les cotisations (surtout dans les cas où elles sont annuelles). Lorsque cette dernière tarie, ils se rabattent sur la pompe. Ils sont alors acceptés sans problème mais doivent payer l'intégralité de la cotisation.

Souvent, pour inciter les mauvais payeurs à s'acquitter de leurs dettes, les membres de la SGPE les nomment lors des réunions.

La bagarre et les mésententes entre femmes sont rares. Néanmoins pour décourager ce genre de pratiques, un système d'amende est institué. L'amende peut aller de 1000 F à 2000 F par bagarreuse. Il arrive que la SGPE pratique la punition collective en fermant la pompe une à deux heures, laissant le soin aux femmes de se raisonner entre elles. (Mégnanglo et al, 2003)

La SGPE est aussi amenée à convaincre les membres de l'UC du bien fondé de certaines cotisations. La SGPE organise des réunions avec l'UC dont la fréquence varie d'une fois par mois au cas de panne. Une à deux personnes du bureau sont généralement déléguées pour informer les concessions. A ces réunions, les sujets principaux sont l'hygiène dans les cours et autour du point d'eau, comment couvrir les récipients, la manière correcte de pomper et l'entente entre les femmes autour du forage. Le bureau profite de ces réunions pour faire le point sur les cotisations, et notamment rappeler à l'ordre ceux qui paient en retard.

Concernant la place des femmes dans les réunions villageoises autour du point d'eau, on remarque que dans la majorité des cas, seule l'hygiéniste femme prend la parole. Elle donne des conseils pour que les autres femmes s'occupent bien de la pompe, la nettoient bien, paient les cotisations et également sur l'hygiène : nettoyer les cours régulièrement, couvrir les canaris, se laver les mains avant de préparer à manger. Les hommes et les femmes participent aux réunions organisées par le bureau. Ces réunions sont des opportunités permettant au villageois de s'exprimer librement.

De ce qui précède, quels peuvent être les acquis de ce système de gestion, les contraintes qui font que les pannes ne sont pas maîtrisées et les perspectives avenir ?

CHAPITRE IV : ACQUIS, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

IV.1. Les acquis

Ils sont nombreux et on peut citer les points suivants :

- Les membres du comité sont élus, donc acceptés par l'assemblée en fonction de leurs qualités, ce qui assure leur capacité à travailler ;

- Le point d'eau étant quelque chose devant rassembler les gens, on recherche le consensus en prenant en compte l'avis de chacun alors que dans la chefferie les décisions émanent du chef et sont incontestables ;

- La gestion du point d'eau repose sur une collaboration entre les consommateurs et le bureau qui a un rôle de "formateur" et de "conseiller" ;

- Les membres des bureaux éprouvent également une certaine légitimité car ils ont reçu une formation de l'"extérieur".

- Le point d'eau étant un bien dont tout le monde doit s'occuper, les gens s'y réunissent et reçoivent une sensibilisation, une "formation".

- La patience des femmes à attendre leur tour de passage ce qui n'avait lieu d'être au puits traditionnel, chacune pouvant se servir en même temps avec puisette.

L'introduction de la pompe a amené les villageois à intégrer une nouvelle organisation dans leur vécu quotidien. Ils reconnaissent l'utilité de la SGPE comme garant d'un bon entretien bien qu'elle soit une instance sans statut juridique. Cette sensibilisation dans le processus de responsabilisation est l'apanage de l'animation dont dépend en grande partie la pérennité des équipements. En effet, l'animation dans les programmes d'hydraulique villageoise est chargée de susciter auprès des communautés rurales une mobilisation participative aux programmes d'hydraulique villageoise par la sensibilisation et la formation. Les actions de l'animation se déroulent normalement avant, pendant et après la mise en place du point d'eau. A ce titre, les animateurs jouent un rôle important dans la transmission des informations. « C'est à eux que revient la tâche difficile de montrer aux villageois les voies d'accès au projet et de chercher pour le projet les voies d'accès au village. » (MEE, Guide d'animation PIHVES,1996).

Malgré des acquis considérables les statistiques montrent que sur près de 48000 points d'eau modernes 30000 sont fonctionnels dont 27000 forages équipés de pompe à motricité humaine fonctionnel sur 30000, soit un taux de panne globale de près de 40% et 10% pour les pompe à motricité humaine.(PN-AEPA 2015, 2006).

IV.2. Les contraintes

Les limites des systèmes de gestion communautaire des ouvrages sont entre autres traduites par :

- le fait que la gestion actuelle de la quasi-totalité de ces ouvrages repose sur un système communautaire,
- Le dysfonctionnement des CPE lié au bénévolat, à l'exode rural; Le manque d'argent dans les caisses des CPE; La dislocation du tissu social au niveau des villages, le CPE est sans statut juridique, ce qui ne permet pas d'impliquer la responsabilité de ses membres en cas de défaillance, ce sont des structures de gestion non reconnues par l'administration et n'ont pas à rendre compte de leur gestion, ni à l'administration, ni aux usagers,
- La participation volontaire du membre de la structure de gestion,
- Les relations que ces artisans entretiennent avec les CPE sont informelles, ce qui ne leur garantit pas un revenu régulier,
- Le manque d'appréciation du coût réel d'exploitation et d'acceptation de ces coûts par l'usager empêche de concevoir une gestion prévisionnelle,
- Le manque d'argent pour assurer la réparation en cas de panne,
- Lorsqu'une panne survient, si le montant de la facture est trop important, on attendra certainement le prochain projet de réhabilitation.
- Le paiement de l'eau uniquement en cas de panne et donc des pannes souvent longues ;
- L'absence de maintenance préventive des ouvrages qui se détériorent et qui doivent être remplacés, alors qu'une pompe pourrait avoir une durée de vie illimitée si la maintenance était assurée de façon régulière et que les pièces

usées étaient remplacées à temps. Cette absence de maintenance préventive a également l'inconvénient de renchérir le coût des réparations ;

- Le manque de transparence dans la gestion par les CPE puisqu'il n'y a pas de contrôle.
- La faible rentabilité du service après-vente (SAV) relatif aux pompes et pièces de pompes et dissociée de la vente des équipements
- isolement des intervenants du secteur;
- Un parc de pompes vieillissant: 30% des pompes ont plus de 10 ans d'âge(Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ,guide d'animateur,2006)

Tout ceci représente un problème au quel il faudra trouver une solution. En ce sens, une réflexion a été menée sur la stratégie à mettre en œuvre durant les années 1998 à 2000 pour améliorer la politique du sous-secteur alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain. Cette réflexion a abouti à l'adoption du Décret n°2000-514/PRES/PM/MEE du 03/11/00 portant Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi urbain.

Il s'agit d'un nouveau mode de gestion des infrastructures hydrauliques d'Alimentation en Eau Potable (AEP) que l'Etat entend promouvoir à l'échelle nationale. Cela implique une réorganisation du système de gestion des ouvrages d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain.

IV.3. Les perspectives

Depuis plusieurs années, un effort important est consenti par l'Etat pour doter chaque village, chaque quartier d'une infrastructure hydraulique d'AEP. C'est ainsi que nous avons de nos jours environ 50 000 points d'eau sur l'ensemble du territoire burkinabé.(Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques : Guide de l'animateur, 2006).

La zone d'intervention est la Région du Sahel (province du Soum, du Séno, de Yagha, de l'Oudalan) la Région Est (province de la Gnagna). Il est à noter que , la Réforme ne préconise pas la remise en cause du principe de gestion communautaire

s'appuyant sur un service de proximité, mais son amélioration qui passe par :

- La prise en compte de la dimension communale dans son rôle de maître d'ouvrage qui contractualisera avec un/des maintenancier(s) pour le suivi et l'entretien des PMH .
- La constitution d'AUE, dans chaque village, qui se verront déléguer le service de l'eau par l'autorité municipale et qui gèreront de façon intégrée les PMH ;
- La contractualisation des activités du/des maintenancier(s) dans un espace communal qui peut lui/leur garantir un volume d'activité compatible avec leur professionnalisation.

IV.3.1. Les objectifs de la réforme

Afin d'améliorer significativement le fonctionnement des équipements hydrauliques d'AEP en milieux rural et semi urbain, la Réforme vise à :

- Assurer un fonctionnement permanent des équipements hydrauliques d'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural et semi-urbain ;
- Accompagner le transfert de la maîtrise d'ouvrage publique des installations d'AEP aux communes ;
- Favoriser l'émergence d'opérateurs dans le secteur de l'eau ;
- Valoriser les compétences locales en les professionnalisant ;
- Réduire les charges de l'Etat ;
- Assurer la communication, l'information et la formation des partenaires à tous les niveaux : services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, usagers, opérateurs et partenaires du développement ;
- Recentrer le rôle de l'Etat sur ses missions de planification et de contrôle.

IV.3.2. Les principes de la réforme

la Réforme se base sur les principes suivants pour atteindre les objectifs prédéfinis :

- L'émergence d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) légalement reconnues dans chaque village ;

- L'implication d'opérateurs dans la gestion et la maintenance des ouvrages ;
- La responsabilisation des communes à qui l'Etat transfère la maîtrise d'ouvrage des infrastructures d'AEP sur le périmètre de la commune ;
- La prise en compte du caractère social de l'eau (disponibilité, équité, qualité et accessibilité) ;
- L'harmonisation de la gestion des infrastructures d'AEP par une gestion intégrée des différents points d'eau du village ;
- L'application du principe préleveur – payeur et donc la vente de l'eau ;
- Le respect des normes de potabilité de l'eau.

En attendant les résultats d'expérimentation et sa mise en application au niveau national, ce programme représente une lueur d'espoir pour l'Etat burkinabé.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous pouvons dire que les villageois perçoivent le point d'eau comme un bien, car il garantit l'accès à une eau potable tout au long de l'année. Ils sont en train de l'intégrer dans leur système de vie, en attestent les changements de comportement .

La pérennité du point d'eau repose également sur le fonctionnement efficace des structures de gestion et du système de maintenance des pompes (artisans-réparateurs et fournisseurs de pièce de rechange).

Un suivi continu mais plus sporadique appuyé par l'Etat après la fin de l'animation systématique serait un atout supplémentaire.

En conclusion, une communauté villageoise est tout à fait capable de gérer un point d'eau en vue de sa pérennisation.

Mais pour cela, une animation solide et un suivi sont nécessaires et cela demande une implication de tous les acteurs intervenants dans le domaine d'où la perspective de la réforme qui a été mise en place pour remédier aux problèmes de gestion rencontrés (ouvrages en panne ou abandonnés) urbains et d'améliorer significativement le fonctionnement des équipements hydrauliques d'AEP en milieux rural et semi urbain .

De plus, n'oublions pas que dans le contexte de la politique de décentralisation actuel, les responsabilités que l'on demande aux communautés villageoises par rapport à la prise en charge du point d'eau ne sont qu'un avant-goût de la responsabilisation que la décentralisation entraînera. En effet, les communautés à moyen terme devront être capables de gérer les ressources de leur terroir en vue de satis faire leurs besoins, qu'elles auront elles mêmes diagnostiqués.

Ces changements de mentalité, qui demandent du temps, des effort et de la de la patience sont donc inévitables.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ❖ KAM MASSA A.,2007 :Caractérisation des sources de pollution agricole dans le bassin du Kou et périmètre irrigué. Thèse.
- ❖ KENFACK F., 2003 : Influence du contexte institutionnel du secteur de l'eau potable et de l'assainissement sur la vulnérabilité des populations du bassin versant du barrage de Yitenga. Mémoire de fin d'Etudes au 2ie.
- ❖ MAMOUDOU A., 2003 : Impact des cultures irriguées autour des petits barrages sur le milieu naturel et le comportement socioéconomique des populations rurales du Burkina Faso : cas de Yitenga. Mémoire de fin d'Etudes au 2ie.
- ❖ MEGNAGLO K. et al., 2003 : Prise en charge des points d'eau par la communauté villageoise du Boulga (Burkina Faso) : Enjeux de pérennisation, 65 pages.
- ❖ Ministère de l'Eau et de l'Environnement : Décret n° 2000-514/PRES/PM novembre ; adoption d'un document cadre de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en milieu rural et semi urbain.
- ❖ Ministère de l'Eau et de l'Environnement : Politiques et stratégies en matière d'eau ; juillet 1998, 120 pages.
- ❖ Ministère de l'Eau et de l'Environnement : PIHVES province du Boulgou et du Kouritenga. Guide d'Animation, 1996, 45 pages.
- ❖ Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Programme d'Application de la réforme : synthèse du document du programme d'application de la réforme et les taches du maitre d'œuvre du programme, Mai 2004 ,31 pages.
- ❖ Ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques : Implication de la femme dans la mise en œuvre du plan d'Action pour la gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), Mai 2005,72 pages.
- ❖ Ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques : Inventaire national des

ouvrages hydrauliques et d'assainissement au Burkina Faso. Rapport général d'exécution (version finale), Mai 2006, 34 pages

- ❖ Ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction générale des Ressources en Eau : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement à l'horizon 2015 : PN-AEPA 2015 : Document de Programme, novembre 2006, 41 pages.
- ❖ Ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques ; Direction générale en Approvisionnement en Eau Potable : Guide de l'Animateur. Animation pour la mise en œuvre de la réforme des Infrastructures d'Alimentation en Eau Potable en milieu rural et semi urbain, septembre 2006.
- ❖ Secrétariat d'Etats à la coopération : Programme " Eau Potable et Assainissement dans les quartiers périurbains et petits centre en Afrique ; FAC-IG n°94017700 : Analyse Comparative des performances de divers systèmes de gestion déléguée des points d'eau collectifs, vol1 : Recueil de notes thématiques, vol2 : Etude de cas Tome 1 ,tome2 , ALFA, 1998.
- ❖ KINDO Enok, Siwaya, 6 mars 2006.